

Entretien

NOTAIRE

645

UINL: «Le travail ne manquera pas pour le président Senghor»

Entretien avec Jean-Paul Decorps, président honoraire de l'UINL

Jean-Paul Decorps a achevé son mandat à la tête de l'Union internationale du notariat - UINL - laissant la place à son successeur, Daniel Sédar Senghor. Il revient sur les principales réalisations menées à bien durant sa présidence.



Jean-Paul Decorps, notaire à Marseille est président honoraire de l'Union Internationale du notariat, une OING qui regroupe aujourd'hui 86 pays dans le monde. Président honoraire du Conseil supérieur du notariat français et de l'organisation du notariat francophone, il est professeur associé à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, où il enseigne notamment le droit chinois et le droit de la transmission d'entreprises.

La Semaine Juridique : Quel bilan global tirez-vous de votre mandat à la tête de l'UINL ?

Jean-Paul Decorps : C'est un bilan global extrêmement positif.

Sur un plan humain, cette éminente fonction m'a donné l'occasion de contacts très enrichissants avec de hautes personnalités politiques, juridiques et économiques. Cela m'a permis de découvrir le monde tel

qu'il est, souvent différent de ce que l'on en perçoit à travers le filtre des médias.

Dans le domaine professionnel, les satisfactions ne manquent pas. Il y a aujourd'hui, partout dans le monde, une convergence frappante autour d'un triple besoin : sécurité juridique, paix juridique et transparence. Or, notre droit continental et le juriste qui l'incarne, le notaire, répondent très précisément à cette triple aspiration de nos sociétés modernes. D'où ce prodigieux développement de notre profession. Quant à l'aspect culturel de ma mission, c'est un sentiment de fierté qui m'anime : le développement du notariat latin sur les cinq continents est l'illustration du rayonnement culturel de la France dans le monde. Lorsqu'on crée un notariat dans un pays étranger, nous exportons et installons notre système juridique continental, c'est-à-dire un droit d'inspiration française. Or, pratiquer le même droit c'est comme parler la même langue, c'est mieux se comprendre et faciliter les échanges. C'est dire combien notre action permet de faciliter l'implantation de nos entreprises à l'étranger et ainsi de gagner des parts de marché. D'ailleurs, l'appui constant et efficace du ministère des Affaires étrangères de nos postes diplomatiques partout où nous coopérons nous facilite grandement cette action.

La Semaine Juridique : Quelles ont été vos plus grandes réalisations ?

Jean-Paul Decorps : Nous avons beaucoup travaillé pendant ces trois ans et réalisé un certain nombre d'actions majeures grâce à la formidable équipe qui m'a entouré, pilotée par Pierre Becqué, mon infa-



tigable secrétaire, en réalité un véritable vice-président à mes côtés.

L'action la plus marquante, à mes yeux, est sans doute la création de l'Université mondiale du notariat. Inaugurée à Rome en 2012, reprise à Buenos Aires en 2013, puis organisée à nouveau à Rome, cette année, elle symbolise l'avenir de notre profession. Observer ces jeunes notaires ou futurs notaires venus de tous les continents, se découvrir, échanger leurs expériences ou leurs projets, participer aux mêmes enseignements pendant une semaine, et maintenir par la suite des contacts entre eux est un véritable bonheur.

C'est la préfiguration de ce que devient le notariat mondial : un grand réseau de juristes qualifiés qui pourra communiquer et échanger en temps réel, grâce aux nouvelles technologies, au service des usagers du droit, de plus en plus souvent concernés par des relations contractuelles transfrontalières.

Une deuxième action majeure, qui illustre parfaitement l'utilité sociale du notaire, c'est notre politique de titement. De quoi s'agit-il ?

L'objectif est de donner à toute personne, physique ou morale, un document administratif ou notarié justifiant de son droit de propriété, de location, de concession ou même de simple occupation.

Cette politique est fondée sur un constat simple : si l'on ne peut pas faire la preuve concrète d'un droit, c'est comme s'il n'existait pas. D'où l'importance de l'acte authentique par l'incontestabilité qu'il apporte et de notre action sur le terrain : proposer des solutions pour atteindre cet objectif majeur qu'est la sécurisation juridique du foncier.

Détenir un titre, c'est assurer un toit à sa famille, un local à une entreprise. C'est pouvoir obtenir du crédit, pérenniser et améliorer l'exploitation des terres agricoles pour lutter contre les risques de pénurie alimentaire. C'est permettre de recevoir une indemnisation en cas d'expropriation et d'éviter ainsi une spoliation, comme on le constate parfois dans certains pays lors d'investissements massifs par des multinationales.